

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DDEEES 166G Subvention et convention avec l'association Insertion et Alternatives (11e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'attribuer une subvention à l'association Insertion et Alternatives (11e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer avec l'association Insertion et Alternatives (SIMPA 19175) domiciliée 102c rue Amelot (11e) une convention, dont le texte est joint en annexe, visant le versement d'une subvention de 10.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, 10.000 euros, sera imputée au chapitre 65, rubrique 911, nature 6574, ligne DF 55009 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013, sous réserve du vote des crédits correspondants.